

Dossier de presse

Angers, le 6 février 2025



Solidarités

Le Département s'engage pour les personnes en situation de handicap en créant 240 nouvelles solutions d'accueil



En 2023, le Département de Maine-et-Loire a lancé un appel à candidature pour le développement et la transformation de l'offre d'accompagnement en faveur des personnes en situation de handicap. Cette volonté s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie qui a été adopté par les élus et qui court jusqu'en 2028.

L'année 2025 a été placée par le Département sous le signe de l'Autonomie, du Mieux vivre son handicap et du Bien vieillir. L'action en faveur des personnes en situation de handicap est une priorité forte du mandat.

Une volonté d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap

Pour l'élaboration de cet appel à candidature, plusieurs priorités ont été identifiées :

- Développer les solutions pour les personnes vieillissantes en situation de handicap;
- Développer les solutions pour les jeunes au moment d'intégrer des dispositifs d'accompagnements pour adultes ;
- Accompagner les personnes porteuses de troubles du spectre de l'autisme ;
- Renforcer encore les moyens d'accompagnement des personnes à domicile ;
- Transformer les dispositifs pour les personnes déjà accompagnées afin de s'adapter à leurs besoins, à leurs projets, à leur vieillissement.

Cet appel à candidature a été porté conjointement par le Département et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS) qui cofinance un certain nombre de places.

L'objectif initial visait à la création de 120 places. Ce chiffre a pu être porté à 240, compte tenu de la nature des propositions faites par les organismes gestionnaires du territoire et du coût des dispositifs proposés.

C'est une enveloppe annuelle de 6 M€ qui sera ainsi mobilisée pour financer le fonctionnement de ces places, au terme de leur déploiement.

Les créations de places et leur déploiement

240 créations de places sont donc prévues, avec des ouvertures qui vont s'étaler jusqu'en 2028.

55 places seront par ailleurs transformées (par exemple pour adapter les accompagnements au vieillissement de la population : transformation de places de foyer d'hébergement pour travailleurs en situation de handicap en place d'unité pour personnes handicapées vieillissantes).

Sur les 240 places créées, 37 correspondront à de l'hébergement permanent. Les autres, conformément aux objectifs généraux d'évolution des accompagnements, correspondront à du service à domicile, de l'hébergement temporaire, du répit, ou d'autres solutions innovantes.

39 places ont déjà été ouvertes en 2024 :

- 14 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pour l'Établissement public médico-social (EPMS) de l'Anjou ;
- 20 places de dispositif pour de jeunes adultes par l'association Handicap Anjou ;
- 1 place d'hébergement à l'Arche en Anjou ;
- 4 places dans des appartements par la Chevalerie (pour le logement accompagné).

71 ouvertures de places sont à ce jour programmées pour 2025, principalement en service à domicile mais aussi :

- 5 places pour des séjours de répit, proposé par l'association Kypseli associée à la Ferme de Nat,
- 10 places pour une équipe spécialisée dans le handicap et la gérontologie qui interviendra auprès de personnes âgées en situation de handicap et en soutien aux professionnels accompagnant ces personnes.

À noter également, hors appel à candidature, l'accord de principe pour la création de 21 places de lieu de vie et d'accueil pour l'Arche en Anjou sur un terrain du Département dans l'agglomération angevine à l'horizon 2028. Même chose pour 3 autres places, dès 2025, pour accompagner vers l'emploi ordinaire des personnes porteuses de troubles du spectre autistique, qui sont aujourd'hui orientées vers des accompagnements très éloignés du travail.

Concernant l'ARS, ce sont près de 3,3 M€ qui sont mobilisés pour des solutions et places nouvelles en 2024 et 2025. Ceux-ci sont répartis de la sorte :

- En 2024, 978 000€ ont permis de renforcer, dans le champ de l'Enfance, une offre ambulatoire (pérennisation des PCPE, renfort des plateformes de coordination TND 7-12ans ou encore de la File active du CAMSP), ainsi que la réponse au sein des établissements scolaires (renfort d'une équipe mobile scolarisation et ouverture d'une Unité Élémentaire Autisme). Dans le champ Adulte, des crédits supplémentaires ont été alloués à la création de places nouvelles en MAS, SAMSAH ou encore en FAM, pour près de 518 000€.
- En 2025, il s'agira, eu égard au budget consacré par la prochaine loi de financement de la sécurité sociale, d'aboutir à la création de :
- Dans le secteur enfance :
 - 187 places nouvelles pérennisées en PCPE (pour 1,1M€),
 - Dans le champ de la scolarisation : la mise en œuvre d'une unité externalisée Polyhandicap pour 10 jeunes enfants et un dispositif d'autorégulation (pour 180 000€),
 - Le renfort de la plateforme des aidants 49 (pour 50 000€).
- Dans le champ Adulte, 674 000€ seront consacrés aux solutions suivantes :
 - 35 nouvelles places SAMSAH,
 - 10 nouvelles places en FAM.

La préoccupation commune est d'offrir des réponses rapides et adaptées aux besoins des familles et des usagers, en mobilisant les ressources du territoire, notamment les professionnels libéraux, en milieu ordinaire et en services ambulatoires (SESSAD, SAMSAH, inclusion scolaire, etc.). L'année 2025 sera également consacrée à la transformation des organismes et associations gestionnaires du secteur Enfance, qui évolueront vers des Dispositifs Intégrés. Cette évolution vise à proposer des accompagnements plus souples, réactifs et adaptés aux besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap, tout en garantissant une continuité du parcours et en évitant les ruptures.

Le Département et les 20 ans de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Cette loi a marqué un tournant historique en instaurant le droit à la compensation des conséquences du handicap (PCH), en créant les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) pour simplifier l'accès aux droits et en imposant aux entreprises de 20 salariés ou plus d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés. Elle a également renforcé l'accessibilité universelle, que ce soit dans les établissements recevant du public, les transports ou encore les lieux de travail, et permis des avancées en termes de scolarité.

Concrètement, en Maine-et-Loire, cette loi a abouti à la création de la MDPH dès 2006 devenue la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) en 2013. Par ailleurs, les personnes en situation de handicap inscrites comme demandeurs d'emploi à France Travail peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé apporté par Cap emploi.

Le Département soutient également la scolarisation des enfants en situation de handicap en rendant les collèges accessibles avec un investissement de treize millions d'euros sur neuf ans. Ces mesures permettent, à la rentrée 2024, d'accueillir en milieu ordinaire 4 378 élèves en situation de handicap, dont 2 128 soutenus par une aide humaine scolaire. La collectivité propose aussi aux élèves ou aux étudiants en situation de handicap une allocation de transport scolaire ou un service de transport collectif adapté dont ont bénéficié 939 élèves.

Le Département continue de mobiliser quotidiennement ses ressources pour répondre aux 55 570 personnes accompagnées par la MDA (en 2023), tout en sensibilisant les acteurs locaux et les citoyens à l'importance de l'inclusion.

Pour Florence Dabin, Présidente du Département « La création de ces places représente la traduction très concrète de notre volonté politique et de notre ambition dans le domaine du handicap. La proximité avec les habitants du Maine-et-Loire et le soutien aux plus fragiles font partie de notre ADN. Ce travail que nous avons réalisé en lien avec l'ARS, les associations et les structures concernées en est une parfaite illustration. Malgré un contexte financier défavorable, nous avons fait le choix de renforcer notre accompagnement en direction des personnes en situation de handicap tout en offrant des solutions pour elles et leurs proches. »

Pour Annyvonne Auffret, Directrice territoriale de l'ARS en Maine-et-Loire, « L'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap est une priorité pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui veille à œuvrer collectivement, avec l'ensemble des acteurs du handicap, au développement de nouvelles solutions en Pays de la Loire. Aux côtés de la Préfecture de région, l'ARS a préparé plus de 21 millions d'euros pour la création de nouvelles places et solutions en Pays de la Loire entre 2024 et 2025, dont 6.5M€ alloués dès la rentrée 2024 pour l'ensemble de la région.

À horizon 2030 en Maine-et-Loire, ce sont plus de 400 solutions nouvelles programmées dont 241 pour le secteur Enfance (majoritairement en soutien à domicile et en milieu ouvert), et 158 solutions nouvelles pour le secteur adultes, soit près de 9 millions d'euros, cofinancés par le Conseil départemental et l'ARS (à hauteur de 3 millions d'euros). Sur l'année 2025, sous réserve de la loi de financement, le déploiement de 197 solutions nouvelles Enfance et 45 Adulte participera à fluidifier les réponses en établissements et services.

Nous pouvons être heureux de ces avancées, qui viennent concrétiser une dynamique partenariale importante, car elles répondent concrètement aux attentes et besoins des usagers et de leurs familles. Il faut saluer le Conseil départemental du Maine-et-Loire qui a choisi de renforcer cette dynamique et de soutenir, sur ses fonds propres, la création de 120 places supplémentaires à celles initialement prévues dans le département, ainsi que la transformation de 55 autres places. Preuve d'un engagement fort des pouvoirs publics, en faveur d'une société plus inclusive. »

Contact presse :

Fabrice Gasdon, f.gasdon@maine-et-loire.fr Tél. : 02 41 81 48 12 / 06 07 37 85 18

Tous les communiqués et dossiers à retrouver
sur l'Espace Presse du Département

